



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La ministre  
Le ministre délégué chargé des transports**

Paris, le **25 NOV. 2021**

Réf : MT/2021-09/34498

Monsieur Matthieu ORPHELIN  
Député de Maine-et-Loire  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS SP 07

*Cher* Monsieur le Député,

Vous avez souhaité attirer notre attention sur le bilan du Gouvernement en matière de développement du vélo, notamment dans le cadre des 3 ans du plan « Vélo et mobilités actives ».

Comme vous l'indiquez, ce Gouvernement agit comme aucun autre auparavant en faveur du vélo. En effet, depuis 2018, ce sont plus de 640M€ qui ont été investis pour ce mode de transport, 850M€ le seront avant la fin du quinquennat.

Une de nos priorités est la sécurité des cyclistes. Il convient ainsi de noter que durant ce quinquennat et grâce au fonds de mobilité active (350M€ sur 7ans), le nombre de pistes cyclables sécurisées a progressé de 30%. Cela représente 13 000 km supplémentaires. À ce titre, près de 600 projets ont été accompagnés. De son côté, le programme AVELO mené par l'ADEME a déjà accompagné 227 territoires. 400 autres le seront d'ici la fin 2021.

Notre autre ambition est d'inciter nos concitoyens à une pratique renforcée du vélo. A ce titre, la loi Climat et Résilience a élargi la prime à la conversion, jusqu'à 1 500€ pour les vélos à assistance électrique et renforcé le bonus pour les vélos-cargos (jusqu'à 1 000€). Le Gouvernement soutient également les particuliers, les entreprises, les associations, et les collectivités locales pour l'achat d'un vélo à assistance électrique à travers une subvention allant jusqu'à 1500€.

Nous tenons également à citer le « coup de pouce vélo » qui a permis post-confinement de réparer plus de 2 millions de vélos pour de nouveaux usagers quotidiens.

Le marquage des vélos est aussi une avancée, devenu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. 750 000 vélos ont été identifiés depuis lors. Nous développons également le stationnement sécurisé devant les gares (90 000 emplacements d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024) et dans les bâtiments d'entreprises et les copropriétés à travers le certificat d'économie d'énergie Alvéole.

Une autre mesure majeure réside dans la création du forfait mobilité durable (FMD), dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités. Aujourd'hui, tous les salariés du public et du privé peuvent être accompagnés par leur employeur – quand ce dernier le met en place – pour la prise en charge de leurs mobilités quotidiennes professionnelles. Le montant a notamment été augmenté par la majorité présidentielle pour atteindre 500 euros dans la loi de finance 2021. Ce plafond a même été porté à 600 euros en cas de cumul avec un remboursement de l'abonnement transports, dans le cadre du projet de loi climat. Un bilan, prévu par l'article 83 de la LOM sera réalisé cet hiver pour éclaircir les prochaines décisions et potentielles évolutions.

Vous souhaitez aujourd'hui le rendre obligatoire. Le Gouvernement a besoin d'évaluer les freins potentiels à son développement avant d'envisager le caractère obligatoire du dispositif. En effet, la période de crise sanitaire a ralenti les projets de certaines entreprises et la mise en place du FMD.

Néanmoins, il convient de noter que selon le baromètre FMD publié à l'été 2021, environ 30 % des employeurs sondés ont déjà acté la mise en place du FMD, aussi bien en ville que dans les zones peu denses.

Ainsi, au regard de l'ensemble de l'action menée depuis 2017, soyez bien assuré que le Gouvernement est à pied d'œuvre pour remplir les objectifs fixés de 9% de la part modale du vélo en 2024.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.



Barbara POMPILI



Jean-Baptiste DJEBBARI